



**MAIRIE DE
TALLOIRES-MONTMIN
HAUTE-SAVOIE**

PROJET ÉDUCATIF



**Accueil de Loisirs Sans Hébergement
3/11 ans
de TALLOIRES-MONTMIN**

2021 - 2022

**Mairie de TALLOIRES-MONTMIN
27 rue André Theuriet
74290 TALLOIRES-MONTMIN
04.50.66.76.54**

MARS 2021

SOMMAIRE

1. LE TERRITOIRE DE TALLOIRES-MONTMIN

- PRÉSENTATION

2. DÉFINITION ET VOCATION DU PROJET ÉDUCATIF

3. OBJECTIFS ÉDUCATIFS

4. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ALSH


- ORGANISATION GÉNÉRALE
- PUBLIC ACCUEILLI
- FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALSH

 Périodes et Horaires d'ouverture

 Transport

 Repas

 Organisation des journées

 Vacances

 Mercredis

- MOYENS HUMAINS
- MOYENS MATÉRIELS
- MOYENS FINANCIERS

5. COMMUNICATION ET INSCRIPTION

- INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION

- OUTILS DE L'ÉVALUATION

1. LE TERRITOIRE DE TALLOIRES-MONTMIN

PRÉSENTATION

Située sur la rive Est du lac, la commune nouvelle de Talloires-Montmin fait partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy dans le cadre de la fusion des intercommunalités depuis le 1er janvier 2017.

La population de Talloires-Montmin est estimée à 2051 habitants (source recensement INSEE 2013) dont près de 79 % représente la population active.

Les emplois se situent pour l'essentiel hors du territoire, la commune étant située entre 2 importants pôles économiques : l'agglomération d'Annecy à 13 kms et la Commune de Faverges (à 13 kms également).

La commune dispose d'un groupe scolaire dans le centre du bourg de Talloires. Il comprend actuellement 6 classes (4 primaires et 2 maternelles), ainsi qu'une garderie périscolaire et un restaurant modernisé.

Le groupe scolaire de la commune historique de Montmin a vu sa dernière classe fermer en 2017 par manque d'effectifs. L'école pourra accueillir à nouveau des écoliers sur décision de l'éducation nationale, en cas d'effectif suffisant.

Les deux salles de classe sont toujours disponibles pour des activités diverses, ainsi qu'un hall d'accueil, un chalet pouvant servir de garderie et de salle de motricité et un restaurant scolaire.

L'accueil pour la petite enfance est assuré à la crèche/halte-garderie de Veyrier du Lac, dans le cadre de l'intercommunalité.

La problématique des temps de trajet entre Annecy et Talloires-Montmin a rendu nécessaire l'organisation d'un accueil de loisir les mercredis et pendant les vacances scolaires objet de ce présent projet éducatif.

2. DÉFINITION ET VOCATION DU PROJET ÉDUCATIF

Le Projet Educatif est l'acte de naissance des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Il traduit les engagements de l'organisateur, ses priorités, ses valeurs, ses objectifs et permet de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne. Il est écrit par la commune de Talloires-Montmin et peut être consulté par l'ensemble des acteurs (élus municipaux, directeur, animateur, parents...).

Ce projet a pour vocation l'accueil des enfants de la commune de Talloires-Montmin au sein d'une structure de loisirs, de leur proposer des activités diversifiées et de qualité, encadrées par un personnel professionnel garant de leur sécurité physique, affective et morale.

3. OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Le temps des loisirs participe pleinement à l'éducation de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et des expériences. C'est avant tout, comme son nom l'indique, un lieu d'accueil et de loisirs ainsi qu'un lieu de découverte, de vie collective et d'apprentissage au service des enfants en complémentarité du temps scolaire et de l'éducation familiale.

L'épanouissement et le bien-être de l'enfant sont au cœur des orientations de ce projet. De cette valeur découle naturellement des objectifs éducatifs de socialisation, de responsabilisation, et d'initiation.

Afin de répondre au mieux aux différents objectifs du PE, de multiples activités sont proposées d'ordre culturel, artistique, sportif et environnementale :

- **Activités culturelles et artistiques**

Les propositions devront conjuguer des objectifs de sensibilisation, et d'initiation aux pratiques artistiques, au développement de la créativité (en matière de musique, théâtre, danse, arts plastiques, découverte du cirque...) et culturelles au travers de la découverte du patrimoine.

- **Activités ludo-éducatives**

L'objectif est d'initier les enfants aux activités ludo-éducatives en développant chez chacun d'eux les valeurs de respect de soi et des autres, de tolérance, d'acceptation, de partage à travers de jeux diversifiés.

- **Pratiques sportives**

Le sport joue un rôle dans la construction de la personnalité de l'enfant. Les disciplines proposées devront favoriser la socialisation, la responsabilisation, la motricité de l'enfant de manière ludique et mettre en avant le sens du partage, l'esprit d'équipe, le fair-play, le goût de l'effort, le dépassement de soi à travers les sports collectifs ou autres jeux sportifs.

L'encadrement des APS réglementé par l'art. R227-13 du CASF (Code de l'action sociale et des familles) renvoie aux règles générales du code du sport :

Les activités physiques ayant pour finalité le jeu ou le déplacement et ne présentant pas de risque spécifique ne sont pas considérées comme des APS et ne sont donc pas soumises au code du sport. Elles peuvent être encadrées par tout membre permanent de l'équipe pédagogique de l'accueil, sans qualification sportive particulière.

Cependant, des activités sportives plus spécifiques pourront avoir lieu et seront encadrées par un professionnel titulaire ou stagiaire d'un diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle.

- **Loisirs créatifs**

Des activités manuelles basées sur l'initiation et la découverte de l'artisanat traditionnel et autres pratiques diverses permettront de favoriser la créativité et l'imaginaire des enfants.

- Sensibilisation à l'environnement proche

Le territoire de la commune de Talloires-Montmin est exceptionnel et permet la découverte des richesses du milieu naturel et l'action sur l'environnement immédiat. Les animateurs pourront amener les enfants à réfléchir sur des problématiques environnementales à travers des animations et activités ludiques sur différents thèmes (eau, déchets, énergie, faune et flore...)

4. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ALSH

• ORGANISATION GÉNÉRALE

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Talloires-Montmin accueille en priorité les enfants résidents ou étant scolarisés à Talloires-Montmin, mais peut également accueillir les enfants des communes voisines en fonction des places disponibles restantes.

• PUBLIC ACCUEILLI

Il accueille les enfants âgés de 3 à 11, scolarisés à l'école de Talloires Montmin ou dont l'un des parents réside au sein de la commune de Talloires-Montmin en priorité. Les enfants des communes voisines peuvent également s'inscrire en fonction des places disponibles restantes.

Sa capacité d'accueil peut varier de 20 enfants les mercredis à 35 enfants pendant les vacances scolaires.

Les enfants porteurs de handicap ou de pathologie chronique compatible avec le fonctionnement, l'organisation et la vie en collectivité, peuvent être accueillis dans la structure. Au préalable chaque situation devra être examinée, pour que le projet d'accueil soit de qualité et bénéfique à l'enfant.

Pour que le projet d'accueil soit de qualité et bénéfique à l'enfant, un réel travail de partenariat doit s'établir entre la structure accueillante, la famille, le médecin référent du service en lien avec les différents services de soins, réseau de professionnels extérieurs intervenants auprès de cet enfant (équipes de PMI et/ou au Relais d'Accompagnement Petite Enfance et Handicap (RAPEH, service cofinancé par la CAF et le Conseil départemental).

Un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) sera alors établi avec le médecin référent et la famille.

• FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS



Périodes et Horaires d'ouverture

Le Centre de Loisirs fonctionne :

- à l'école de Talloires durant les mercredis
- à l'ancienne école de Montmin durant les vacances scolaires.

Il est ouvert de 7h45 à 18h du Lundi au Vendredi sur les vacances scolaires suivantes :

- les 2 semaines des vacances de la Toussaint, de Février et de Printemps.
- les 4 semaines de Juillet + dernière semaine d'Août.

Inscription à la semaine complète, journées entières. Le repas et le goûter sont compris dans les journées.

- tous les mercredis de 7h45 à 18h, hors vacances scolaires et jours fériés, avec inscription possible à la ½ journée avec ou sans repas ou à la journée complète avec repas.

Transport :

Durant les vacances scolaires, un service de navette sera mis à disposition au départ de l'école de Talloires afin d'emmener les enfants à Montmin le matin et de les ramener à l'école de Talloires le soir.

Les enfants seront pris en charge et accompagnés pendant le trajet par un personnel habilité

Organisation des journées :

PERIODES	LIEUX	INSCRIPTIONS	MATIN : Heure d'arrivée	APRES-MIDI : Heure de départ
Mercredi	Périscolaire des Mercredis École de Talloires	½ journée matin ou après-midi avec ou sans repas	Demi-journée avec repas 7h45 – 8h30 11h30 – 12h	13h – 13h30 17h15 - 18h
		ou	Demi-journée sans repas 7h45 – 8h30 13h – 13h30	11h30 - 12h 17h15 - 18h
		Journée complète avec repas	Journée entière avec repas 7h45 – 8h30	17h15 - 18h
Vacances scolaires	Accueil de Loisirs de Montmin Ecole de Montmin	Journée entière avec repas	7h45 – 8h (départ bus) De l'école de Talloires	Départ 17h de Montmin en bus 17h15 de Montmin sur place Arrivée bus 17h30 à Talloires Temps d'accueil De 17h30 à 18h au local périscolaire de l'école de Talloires

Vacances scolaires :

2 à 3 groupes d'une trentaine d'enfants au total en fonction des âges et des effectifs.

Périscolaire des Mercredis :

2 groupes d'une vingtaine d'enfants au total en fonction des âges et des effectifs.

Repas :

Pendant les vacances, les repas sont préparés par un agent de restauration scolaire et sont livrés chaque jour. Ils sont servis sur place, hormis lors des sorties pour lesquelles des repas froids sont prévus. Le centre fournit également le goûter ;

En plus de répondre aux besoins physiologiques, le temps du repas constitue dans la journée un moment d'échanges et de partage particulier. Il est adapté en durée et organisé selon les âges, l'ambiance et la saison.

Les Mercredis, les repas seront pris au restaurant scolaire de l'école de Talloires.

• **MOYENS HUMAINS**

L'organigramme de l'ALSH respecte le cadre légal règlementaire en fonction des normes de la **Direction départementale de la Cohésion sociale (DDCS)** en terme de qualification (BAFD, BAFA, BPJEPS...) et d'encadrement des enfants pour les structures d'accueil collectif de mineurs (ACM), à savoir :

- **En extrascolaire** : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- **En périscolaire** : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans (1 pour 14 dans le cadre d'un PEDT) et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans (1 pour 18 dans le cadre d'un PEDT)

Les ressources humaines mises à disposition sont :

- La directrice de l'Accueil de Loisirs diplômé du BPJEPS Loisirs Tous Publics
- L'équipe d'animateurs/trices composée de la manière suivante :
50% minimum de l'équipe diplômée BAFA ou équivalent, 50% maximum de stagiaires BAFA ou équivalent, 20% maximum de non diplômés.
- Le personnel technique de la commune
- Le personnel de restauration

Certaines animations peuvent inclure des intervenants permettant plus spécifiquement la découverte d'un milieu, d'un patrimoine culturel, d'une activité artistique...

• **MOYENS MATÉRIELS**

La commune met à disposition :

À Montmin pendant les vacances scolaires :

- des locaux aux normes de sécurité, et adaptés aux enfants de moins de 6 ans :
2 salles d'animation, un chalet polyvalent d'animation ainsi qu'une salle de restauration servant également d'espace d'animation avant et après le repas. Un bureau est à disposition de l'équipe pédagogique ainsi qu'une connexion internet.
- une cour extérieure sécurisée ainsi qu'une aire de jeux clôturée
- une ligne téléphonique
- des équipements et du matériel sportif et pédagogique nécessaires aux activités

À l'école de Talloires les mercredis :

En fonction des activités proposées, différents lieux pourront être utilisés pour mettre en oeuvre les temps d'activités périscolaires.

En effet, basés principalement au sein même du Groupe scolaire, dont l'ensemble des locaux seront mis à disposition (y compris les salles de classe), la totalité des équipements municipaux, situés à proximité immédiate (ou très proche) de l'école seront en fonction des besoins, programmés, accessibles en priorité pour les activités périscolaires :

- une salle de cinéma

- les cours de tennis
- la bibliothèque
- le mini-golf
- les plages de Talloires
- la cuisine centrale
- les espaces publics et notamment les jardins

En partenariat avec ASTERS, la municipalité a par ailleurs décidé de permettre aux enfants de la commune de se familiariser avec le Roc de Chère, patrimoine naturel riche de la commune, véritable joyau au bord du Lac d'Annecy, particulièrement intéressant avec sa faune et sa flore, en instaurant des activités dédiées sur site.

• **MOYENS FINANCIERS**

Un budget est alloué par la commune à destination de l'Accueil de Loisirs en fonction des besoins. Les Caf soutiennent également le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement au moyen d'une prestation de service Participation familiale. Des aides sont apportées aux collectivités via les contrats « enfance et jeunesse ».

Concernant les tarifs appliqués sur l'ALSH, une grille est définie en fonction du quotient familial des familles basé sur les revenus du foyer.

5. COMMUNICATION ET INSCRIPTION

Des outils d'information et de relation avec les familles sont mis en place tel que les affichages, brochures, newsletter ou encore un espace dédié à l'Accueil de Loisirs sur le site internet de la commune.

• **INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS**

Les inscriptions aux activités extrascolaires et périscolaires seront, en fonction, proposées :

- **Extrascolaire** : par période de vacances
- **Périscolaire** : à l'année en priorité puis ponctuellement en fonction des places restantes.

Un planning d'activités, établi par la Directrice et l'équipe pédagogique de l'ALSH sera diffusé pour information au préalable aux familles via le site internet de la commune, dans l'espace Accueil de Loisirs.

L'inscription préalable à l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires est obligatoire pour des raisons d'organisation des intervenants et afin d'assurer la cohérence du Projet Éducatif.

6. MODALITÉS D'ÉVALUATION DU PROJET ÉDUCATIF

LES OBJECTIFS POURSUIVIS	LES INDICATEURS	
L'organisation du PE	La cohérence et la participation des acteurs dans l'écriture du Projet Educatif	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de l'écriture du PE - La prise en compte de l'ensemble des acteurs dans l'écriture du PE - Nombre de réunions du groupe de travail - Nombre d'acteurs ayant participé à l'écriture du PE
	La continuité et la cohérence entre les différents temps éducatifs	- L'adaptabilité de l'organisation dans une perspective d'amélioration continue
	La coopération et l'échange entre les différents acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement de la communication avec les parents et des échanges avec les autres acteurs - Le renforcement du partenariat et des échanges entre les professionnels du milieu éducatif
Les activités extrascolaires et périscolaires	La diversité des activités	Le nombre et la diversité d'activités proposées et les suivies dans chaque domaine
	La qualité des activités	Des activités qui proposent un projet qui se construit en tenant compte du territoire, des rythmes et besoins des enfants, et des souhaits des familles
	L'enrichissement des activités	La participation d'intervenants polyvalents, les compétences de l'équipe pédagogique et des activités qui s'inscrivent dans un projet éducatif global
La satisfaction des acteurs éducatifs et des enfants	Cohérence et pertinence des projets d'animation et activités menés par l'équipe pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> Fil rouge respecté Valorisation des créations et des activités des enfants Ressenti des enfants
	Participation et implication des enfants dans les activités	<ul style="list-style-type: none"> Assiduité, intérêt aux activités et épanouissement des enfants. Ressenti des enfants, des parents, de l'équipe pédagogique

• **OUTILS DE L'ÉVALUATION**

Afin de mener convenablement le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs de TALLOIRES-MONTMIN, dont l'intérêt principal est celui des enfants, la commune a pris l'initiative d'évaluer le Projet Educatif à travers des outils d'évaluation spécifiques

- Des questionnaires de satisfaction seront fournis aux familles à la fin de l'année : ces questionnaires permettront d'améliorer les services proposés aux enfants ainsi qu'aux parents afin de mieux cerner leurs attentes
- Des réunions d'évaluation des projets d'animation seront organisées avec l'équipe éducative et pédagogique afin de s'assurer que les activités proposées répondent aux objectifs du PE
- Des projets et fiches d'activité seront proposées par les animateurs décrivant ainsi le contenu de leurs animations. Cela permettra à tous de prendre connaissance des objectifs spécifiques de l'ensemble des activités proposées
- Un groupe de travail sera organisé afin de suivre la mise en oeuvre du fonctionnement de l'ALSH et permettra de modifier, de réajuster, si nécessaire, certains paramètres du Projet Éducatif

L'observation des comportements et ressentis des enfants est capitale. cette information permettra de savoir si la commune a rempli l'un de ses objectifs fondamentaux :

Mettre en place une organisation du temps périscolaire et extrascolaire respectueuse des besoins et rythmes des enfants